

# REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION ADAVA

## Liste MVA/EELV

### Preliminaire :

En premier lieu, nous saluons l'excellent travail effectué par l'association ADAVA et la pertinence de son questionnaire. Nous considérons que la réponse à de nombreuses questions se trouve dans le Plan de Déplacements Urbains Métropolitain (PDUi) en cours d'élaboration. C'est lui qui fixera la répartition de l'utilisation des voiries entre les différents modes de transport (voiture, piétons, vélos,...) pour une durée d'au moins 10 ans.

Les objectifs affichés par le PDU communal actuellement en vigueur, comme celui en préparation au niveau de la Métropole sont cohérents avec les nôtres. Il s'agit bien de réduire la circulation automobile au profit des autres modes (transports collectifs, piétons, vélos), dans le but d'apaiser la circulation, d'offrir des solutions de mobilité à tous, de réduire la pollution toxique et la production de gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Dès le début du prochain mandat municipal, la Ville d'Aix devra s'impliquer fortement dans la mise au point du PDUi et de son programme d'investissement.

Nous nous y engageons en créant un ou plusieurs groupes de travail spécialisés sur la Ville, animé par un élu de la Ville et également conseiller métropolitain qui aura cette unique délégation, un ou plusieurs techniciens de la ville seront également spécialisés sur ce thème fondamental. Ce groupe de travail associera les collectivités territoriales concernées, les associations et plus généralement les citoyens.

Le plan vélo est une déclinaison indispensable du PDU, il existe, au niveau de la Ville et en préparation au niveau métropolitain, mais il se traduit surtout par des intentions concrétisées par des traits de couleur sur un plan et non des projets concrets. Si les liaisons centre-ville/périphérie figurent bien sur ces plans. Il faudra établir les projets prioritaires et les compléter par des projets plus urbains. A titre d'exemple, sans vouloir anticiper sur le programme concerté des travaux du groupe de travail évoqué ci-dessus. La réorganisation des boulevards de ceinture du centre historique, pour apaiser la circulation en faveur de piétons, des vélos et des transports collectifs sera proposée, avec plusieurs solutions à étudier. Nous pensons également, toujours à titre d'exemple, que la liaison Sud Brossolette/Pont de l'Arc/Luynes ainsi que la liaison centre-ville/La Pioline/les Milles/Zone d'activité/La Duranne/Gare TGV sont à traiter en priorité avec notamment la traversée des échangeurs autoroutiers : A8 Pont de l'Arc, A51/RD9, A51/Aix Ouest. Il faudra traiter également le noyau commerçant du Pont de l'Arc.

L'analyse de la grande enquête réalisée par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) avec 125 000 réponses dont 925 sur Aix et dont les résultats seront publiés prochainement apportera probablement un éclairage complémentaire sur les priorités souhaitées par les usagers.

Le plan vélo ne peut s'élaborer en dehors du PDU, car il concerne tous les modes, y compris les transports collectifs utilisant la voirie, c'est pourquoi, il est difficile de le séparer, notamment en matière de financement.

## Les réponses :

Questions 1, 2, 6, 7, 15 (plan vélo, plan de circulation, voies express vélos, boulevard périphérique, monsieur vélo) : la réponse est dans le préliminaire. Nous nous engageons donc à briser la mono-culture de la voiture et réaliser un vrai plan vélo ambitieux et prioritaire en termes de pistes et autres aménagements cyclables, ainsi qu'une feuille de route ambitieuse pour promouvoir les modes alternatifs de mobilités. Nous nous engageons à déployer, dès le début du mandat, dans le cadre de l'élaboration du PDUi, un plan de circulation qui soit conçu pour donner une réelle priorité et sécurité aux modes actifs et doux alternatifs à la voiture, dans tous les quartiers / villages d'Aix.

Question 3 : La circulation des vélos dans les couloirs bus doit être généralisée. En effet, soit le couloir bus est large et cela ne pose aucun problème, soit il est étroit et cela pose encore plus de problèmes si on ne peut pas l'élargir, car les vélos se retrouvent coincés entre les voitures et les bus circulant tous dans des voies étroites. La pratique actuelle est d'ailleurs de circuler dans le couloir bus ou sur le trottoir, en infraction dans les 2 cas. A noter que la Ville est décisionnaire en vertu du pouvoir de police du Maire.

Question 4 : Le plan vélo ne se limitera pas à des aménagements de voies, il comportera des compléments de stationnement sécurisés : arceaux, stations couvertes près des habitations ne disposant pas de local vélos. C'est par la concertation que les emplacements seront déterminés.

Questions 5 : Des nouvelles lignes de BHNS seront proposées par le groupe de travail PDU et leurs études seront effectuées dès le début du mandat, afin d'en permettre une inscription au PDU métropolitain et une réalisation en fin de mandat. A titre indicatif, nous suggérerons une nouvelle ligne urbaine reliant le parc-relais de Malacrida et celui du Colonel Jean-Pierre en passant par le Nord du Jas de Bouffan mal desservi par l'Aixpress. Cette ligne serait en site propre en utilisant un tronç commun avec l'Aixpress et soit la rue de La République, soit les boulevards de ceinture, si l'étude en montre la faisabilité. Le coût de cette ligne sera réduit par l'utilisation du tronç commun et celle de voies larges déjà équipées de couloirs réservés.

Questions 6 et 7 : voir préliminaire

Une autre ligne est urgente : Gare routière, les Milles, Zone d'activité, la Duranne, gare TGV . Elle sera à mettre en balance avec la réouverture au trafic des voyageurs de la voie ferrée Aix-Rognac au moins jusqu'à Plan D'Aillanne, si les délais sont compatibles avec l'urgence.

Question 8 : La communication pour la promotion du vélo et des transports collectifs est importante. Elle s'adressera de façon adaptée à chaque génération : scolaires ; actifs, seniors. Les médias municipaux seront utilisés et des aides seront apportées aux associations qui souhaitent mener des actions dans ce domaine. Nous pensons également à la construction de pistes-école dans les parcs de la ville.

Question 9 : Le département subventionne l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 25% plafonné à 400 €. La Ville pourra faire la publicité de cette mesure en la complétant pour l'achat d'un vélo classique (25 % plafonné pour un prix maximum d'achat de 800 €).

Question 10 : Un appel d'offres sera lancé auprès des sociétés spécialisées pour de la location de vélos classiques et électriques pour différentes durées.

Question 11 : nous relancerons auprès de la SNCF le projet de maison du vélo près de gare avec stationnement sécurisé, création d'un atelier de réparation, point de location de vélos classiques et électriques, point d'information concernant les aménagements vélo, la réglementation et les aides à l'acquisition. Un appel d'offres sera lancé pour trouver un prestataire, en privilégiant le système associatif.

Question 12 : Renouvellement de la convention Ville/ADAVA en 2022 : malgré un a priori favorable, il faudra attendre pour s'engager qu'un bilan de la convention en vigueur soit effectué.

Question 13 : Le programme « savoir rouler à vélo » dans les écoles primaires, pourra s'appuyer sur les pistes-écoles construites dans les parcs et jardins ou dans les écoles disposant de surfaces suffisantes.

Question 14 : Le plan vélo et son financement seront une ambition et une priorité très forte de notre politique, dès le début du mandat. L'engagement sur un financement du plan vélo est difficile à faire en l'absence d'un plan vélo arrêté en concertation. La première année du mandat sera plus consacrée à des études et des aménagements légers (stationnement, signalisations horizontale et verticale, entretien) qu'à des aménagements lourds pour lesquels des cofinancements seront activement recherchés (métropole, département, région, Etat). Un budget de 500 000 € sera dégagé pour les aménagements légers.

Question 15 : voir préliminaire

Question 16 : L'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Ville qui utilisent le vélo pour leur trajets domicile-travail sera mise en place, conformément à la loi LOM, même si le vélo est fourni par la Ville.

Aix en Provence le 2 février 2020

Dominique SASSOON tête de liste MVA/EELV



Pierre ROUSSEAU référent transport

